

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'ARCAMBAL DU 27 MARS 2019

Présents : Didier LABRO, Marcelle TEULIERES, Michèle BLANC, Michel CABESSUT, Corinne DUPIN, Christine WAY, Ingrid PERROT, Frédéric FAGUET, Chantal CHEVRIAU.

Excusés : Patrick VIGIER, Geoffrey ZAMBONI.

Absents : Saliha OUSMER, Frédérique OLIVIER, Agnès BELTZER.

Procuration : Geoffrey ZAMBONI à Corinne DUPIN.

Participants : Guy DELLEUR, Mr GUIONNIE.

Secrétaire de séance : Corinne DUPIN.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Didier LABRO, Président du CCAS ouvre la séance. Il soumet ensuite le compte rendu de la séance du 19 décembre 2018.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du Compte de Gestion 2018.

Le président désigne Marcelle TEULIERES pour aborder ce point, qui délègue aussitôt à Frédéric FAGUET.

G. DELLEUR explique qu'à partir de cette année, il n'est plus possible de reprendre les déficits. Il précise également que des efforts ont été faits sur les achats en 2017 et 2018 puisque le Groupe I est en baisse. Par contre, le groupe II (charges de personnels) est en augmentation, surtout sur le poste soins. Quant au groupe III, il a diminué d'environ 10.000 €. Le déficit est la conséquence du fort taux d'absentéisme du personnel suite aux entrées de personnes qui sont de plus en plus dépendantes.

Le Compte de gestion 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du Compte Administratif – Section de Fonctionnement 2018.

C'est le reflet du Compte de Gestion établi par la Trésorerie Générale de Cahors.

Le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du Compte Administratif – Section d'investissement 2018.

Comme pour la section de Fonctionnement, la section d'investissement doit être en concordance avec le Compte de Gestion de la Trésorerie. C'est le cas.

Le Compte Administratif – Section d'investissement est approuvé à l'unanimité.

4. Affectation des résultats d'exploitation 2018

Une modification est apportée sur l'affectation du poste dépendance qui passe en reprise du compte de provision.

Pour le poste hébergement, l'excédent passe en réserve et pour le poste soins, le déficit est repris au budget 2019.

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

5. Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Centre Communal d'Action Sociale.

Frédéric FAGUET nous explique les comptes.

Les Comptes Administratif et Gestion du CCAS sont approuvés à l'unanimité.

6. Affectation des résultats 2018 du CCAS.

Le résultat est reporté sur 2019.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

7. Vote du Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale.

Frédéric FAGUET nous présente un budget équilibré à 11.264 €.

Le Budget primitif du CCAS est approuvé à l'unanimité.

8. Questions diverses.

G. DELLEUR prendra

sa retraite au 31/12/2019.

Pour avoir un budget à l'équilibre, il faudrait disposer de 80 lits.

Or l'EHPAD d'Arcambal ne dispose que de 60 lits.

Didier LABRO propose donc une mutualisation des services supports avec la Résidence d'OLT.

Il y aurait un directeur pour les deux établissements, ce qui génèrerait des économies sur ce poste, et permettrait de développer d'autres postes.

Le Conseil d'Administration demande une étude sur le projet et souhaite que la mutualisation ne soit effective que sur les postes administratif et comptabilité. Il n'est en effet pas souhaitable de mutualiser les postes d'infirmières, aides-soignantes, etc...

Nous sommes dans l'obligation de trouver un médecin-coordonnateur, le poste est vacant.

Le projet de recruter une infirmière de nuit sera développé par l'ARS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.